



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

GAZ ET PÉTROLE... DES PERMIS D'EXPLORATION VENDUS POUR 10 CENTS !

Québec, le 2 septembre 2010 – Des permis d'exploration pour le gaz et le pétrole sont vendus à seulement 10 cents ! Le sous-sol du sud du Saint-Laurent est presque entièrement cédé, sans appel d'offres, à 10 cents l'hectare, à des compagnies d'exploration gazière et pétrolière (un hectare équivaut à la superficie de deux terrains de football). Ainsi, pour un permis de recherche et d'exploration moyen couvrant 100 km carrés (soit 10 fois la superficie du Mont-Royal), une entreprise n'aura à verser que 500 \$. Ainsi, 95 % du territoire situé au sud du Saint-Laurent, entre la frontière ontarienne et la Gaspésie, a été octroyé sous forme de permis de recherche et d'exploration pour le gaz et le pétrole. Une situation que Nature Québec trouve anormale.

Sur ce même territoire, Nature Québec constate qu'il existe à peine 4,5 % d'aires protégées dont l'expansion est limitée par les permis gaziers et pétroliers déjà émis. Nature Québec dénonce cette dérive de la *Loi sur les mines* qui permet, sur simple envoi de formulaire selon la règle du « premier arrivé, premier servi », de céder des territoires pouvant couvrir chacun jusqu'à 250 km carrés, sans aucune nécessité d'aviser qui ce soit, ni le propriétaire en surface, ni la municipalité, ni la MRC. « Le Québec cède les richesses de son sous-sol à des entreprises privées pour des *pinottes*, en échange d'un minimum d'investissements. Pendant ce temps, si l'on veut créer une aire protégée, c'est la croix et la bannière et ce, même en terre publique. Le gaz et le pétrole auront priorité et, si c'est encore possible, le projet d'aire protégée sera soumis, lui, à un processus complet d'examen public et d'audiences » a déclaré Christian Simard, directeur général de Nature Québec. « Il y a deux poids et deux mesures. D'un côté, on cède nos droits au privé sur un capital naturel non renouvelable, que constitue le gaz, en échange de droits et de redevances ridicules; et de l'autre côté on ne peut plus créer d'aires protégées sur un territoire soumis à d'énormes pressions et dont la biodiversité est menacée, particulièrement dans le sud du Québec », rajoute Christian Simard.

Certains pourront objecter qu'au-delà du 10 cents l'hectare, une entreprise doit investir un montant minimal sur le territoire sous permis (pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ la cinquième année pour un territoire de 100 kilomètres carrés). Il faut savoir que ces investissements bénéficient d'une déduction fiscale pouvant aller « jusqu'à 150 % du coût d'investissement » (voir site du ministère des Ressources naturelles et de la Faune <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/petrole-gaz/petrole-gaz-fiscalite.jsp#actions>). En cas d'exploitation, même les redevances prévues (environ 10 %) peuvent être considérablement réduites par différents abris fiscaux.

Rappelons que Nature Québec a demandé au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur les gaz de schiste et de mandater une commission pour tenir des audiences dites « génériques » sur l'ensemble de la filière gazière et pétrolière, que ce soit dans le Saint-Laurent ou sur ses basses terres (gaz de schiste).

– 30 –

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Information :
Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

tél. : (418) 648-2104
téléc. : (418) 648-0991

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131
communications@naturequebec.org
